



Fillière est née officiellement le 1^{er} janvier 2017 de la fusion des communes d'Aviernoz, d'Evires, des Ollières, de Saint-Martin-Bellevue et de Thorens-Glières. Les communes historiques deviennent des communes déléguées et conservent leurs noms, leurs territoires et leurs identités. Avec 9414 habitants, Fillière est la deuxième commune de l'agglomération du Grand Annecy en nombre d'habitants. Elle est la plus étendue de la nouvelle agglomération du Grand Annecy et devient la deuxième commune en superficie du département de Haute-Savoie.

La commune de FILLIÈRE recherche son ou sa

responsable du secteur jeunes

(poste permanent P296)

Date prévue pour la prise de fonctions : au plus vite

Type de recrutement : fonctionnaire ou, à défaut, contractuel.le de droit public

Cadre d'emplois : adjoint territorial d'animation (sur les 3 grades)

Date limite de réception des candidatures : 16 décembre 2021

Descriptif du poste et missions :

Sous l'autorité du responsable du pôle enfance jeunesse et sports, vous dirigerez le secteur jeunes de la commune de Fillière, avec pour missions :

✓ **direction et animation de l'accueil des jeunes + volet administratif (secteur jeunes) :**

- gérer le volet administratif du secteur jeunes (budget, inscriptions, ressources humaines, déclarations TAM, ...)
- proposer des projets d'animation envers le public jeunes
- assurer l'animation auprès des enfants en extérieur ou en intérieur dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité
- encadrer la préparation des activités avec l'équipe d'animation pour les activités du mercredi, du vendredi soir, du samedi et des vacances scolaires

✓ **relations fonctionnelles :**

- en interne, avec les animateurs ;
- en externe, avec les directeurs et directrices d'écoles, le principal du collège de secteur, les prestataires de services, les parents et les associations locales

Temps de travail: temps complet annualisé

Horaires de travail : compte tenu des missions, les contraintes sont liées aux horaires d'ouverture au public :

- ateliers méridiens sur le collège de secteur ;
- direction/animation les vendredis soir en période scolaire (17h30-21h30) ;
- direction/animation de 16 samedis répartis sur l'année scolaire (10h-18h) ;
- direction/ animation sur les vacances d'hiver (2 semaines) et sur les vacances estivales (4 semaines en juillet).

Conditions d'exercice : travail en bureau, déplacements en communes déléguées (pool de véhicules) et sur les communes voisines

Profil recherché :

Doté.e d'un sens accru du service public et du contact :

- **vous êtes titulaire d'un diplôme** permettant la direction d'un ACM (BAFD, BPJEPS avec UC de direction, DUT carrières sociales option animation, DEUST animation, ...) (exigé)
- vous êtes titulaire du concours d'adjoint d'animation (souhaité)
- **vous disposez des connaissances** requises pour exercer les fonctions : élaborer, mettre en œuvre et encadrer des activités en fonction des besoins et des caractéristiques des jeunes accueillis dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité
- **vous appréciez le travail en équipe**, vous aimez partager les connaissances et rendre compte
- vous savez réagir de manière professionnelle aux conflits
- vous maîtrisez les outils bureautiques ;
- vous faites preuve d'organisation, d'autonomie, d'une qualité d'écoute et d'une absolue discrétion dans l'exercice de vos fonctions;
- vous disposez du permis de conduire.

Rémunération : régime indemnitaire (prime mensuelle fixe + prime annuelle variable) + action sociale via le CNAS (www.cnas.fr) + titres-restaurant + participation à la protection sociale « prévoyance maintien de salaire »

Modalités :

Recrutement fonctionnaire (adjoint territorial d'animation sur les 3 grades) ou lauréat.e de concours ou, à défaut, contractuel.le de droit public. En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, ce poste pourra être pourvu par un agent contractuel relevant de la catégorie C, sur la base de l'article 3-2 de la loi n°84-53.

Renseignements et candidature :

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter le responsable du pôle enfance jeunesse et sport, Franck MAURICETTE au 07.60.57.75.71 ou la gestionnaire ressources humaines, Mme Delphine SAUTHIER au 09.71.09.05.54.



Transmettre votre candidature (CV + lettre exposant vos motivations, votre compréhension du poste et les compétences et/ou expériences que vous sauriez mobiliser pour ce poste) à M. le Maire de FILLIÈRE : de préférence par courriel à rh@commune-filliere.fr (fichier pdf**), ou par courrier au 300 rue des Fleuries, THORENS-GLIÈRES, 74570 FILLIÈRE.**



*Toute candidature fera l'objet d'un accusé de réception électronique. **Une candidature incomplète ne sera pas examinée** (sont exigés un CV et une lettre de motivation).*

Information travailleurs handicapés : conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Toutefois, à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.